

MISE EN RESERVE FORESTIERE
DE DEUX PERIMETRES SUR LE
BAN DE BUIX



BIODIVERSITE EN FORET JURASSIENNE ET EN SUISSE

À quoi servent les réserves :

- les réserves forestières servent en premier lieu à **garantir le développement naturel de la forêt** et à conserver sa diversité biologique et structurelle.
- le but est de maintenir une dynamique naturelle jusqu'à la décomposition des arbres ainsi que des types de forêts et des espèces animales et végétales particulières.
- l'objectif à long termes est de **créer un réseau** de réserves sur tout le territoire cantonal.

Etat actuel et objectifs

Au niveau national, la surface totale des réserves forestières représente actuellement 93'000 hectares soit 7,3 % de la surface forestière de la Suisse. Selon l'objectif fixé en matière de politique forestière, cette part doit passer à 10 % d'ici à 2030.

Au niveau cantonal, l'objectif du plan directeur des forêts de 2013 est une mise sous protection de 3'300 hectares soit 10 % de la surface forestière cantonale d'ici 2030 (idem que Confédération). Actuellement, 2'281 ha sont sous contrat soit 6,3 % de la surface forestière.

Principes de gestion :

La commune est responsable de la gestion de la surface et renonce à toute mesure pouvant occasionner des perturbations quelconques, comme par exemple :

- la construction de bâtiments
- la transformation du terrain
- l'introduction de plantes ou d'animaux non indigènes ou ayant un habitat différent.

Principes de gestion (cependant) :

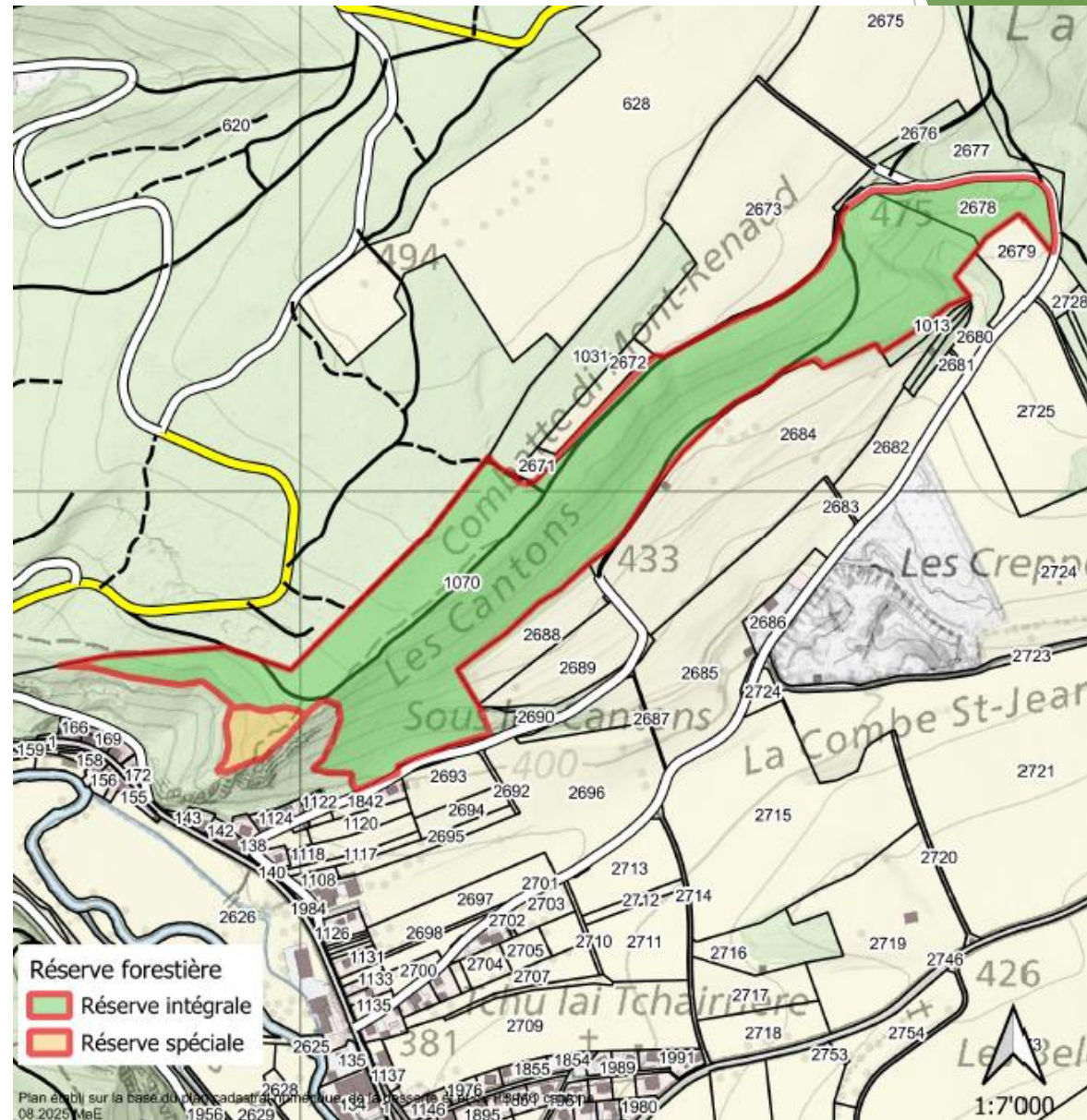
- des interventions de traitement de lisière sur le pourtour des réserves peuvent être réalisées.
- les mesures d'entretien nécessaire à la sécurité des usagers, à la protection et à l'hygiène le sont également.
- l'entretien des places de pique-nique et du réseau touristique déjà existant demeure autorisé.

Commune de Basse-Allaine



Réserve forestière
Les Cantons
Surface: 16.37 ha

Pour compenser la perte de rendement, la RCJU verse une indemnité unique de Fr. 31'500.- qui sera affectée au fonds de réserve forestier d'anticipation.



Commune de Basse-Allaine

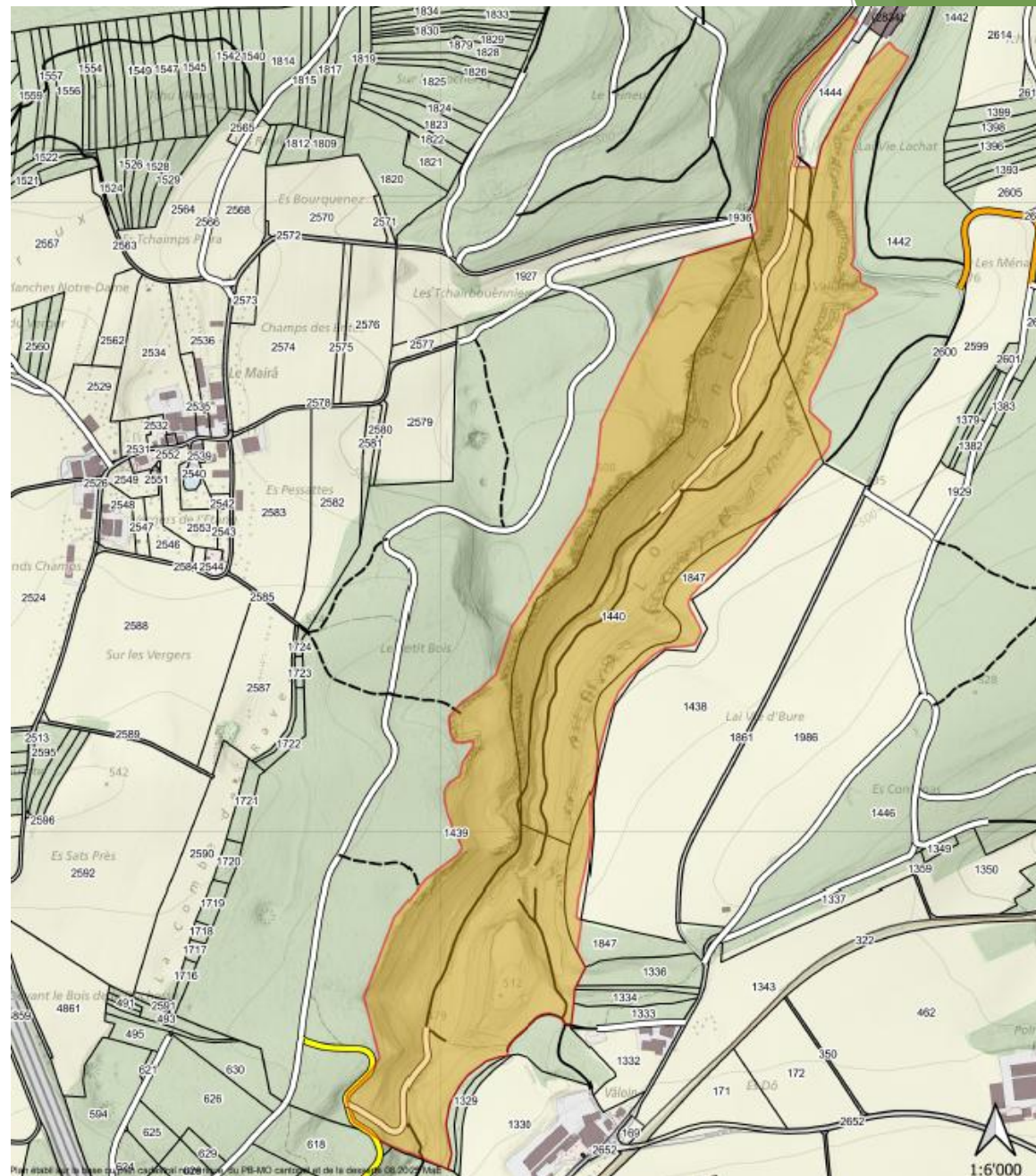


Réserve forestière

Lai Grosse Vâ

Surface: 42.10 ha

Pour compenser la perte de rendement, la RCJU verse une indemnité unique de Fr. 72'000.- qui sera affectée au fonds de réserve forestier d'anticipation.



MERCI POUR VOTRE ATTENTION !

???? QUESTIONS ???

